

Fiche éco-conseil

La question de la semaine

Lors de mon dernier voyage, on m'a proposé de compenser mes émissions de CO₂. De quoi s'agit-il ?

Notre mode de vie provoque d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES), l'équivalent de 12,5 tonnes de CO₂ par personne et par an en Belgique. La compensation des émissions de CO₂ consiste à payer un montant donné pour financer des projets permettant d'économiser une quantité de CO₂ équivalente au CO₂ émis. Ces projets permettent soit de capter le CO₂ (plantation d'arbres essentiellement) soit de diminuer les émissions de CO₂ à la source (meilleure efficacité énergétique, utilisation d'énergies renouvelables à la place d'énergies fossiles).

Mais attention, la compensation constitue tout au plus un moyen d'atténuer les effets de notre mode de vie. Il ne s'agit pas de consommer de manière effrénée en imaginant que quelques dizaines d'euros suffiront à gommer nos excès ! Nous devons diminuer autant que possible nos émissions de CO₂ : nous décaler moins en voiture, mieux utiliser le système de chauffage, améliorer l'isolation du logement, choisir des produits locaux et de saison... et compenser la partie que nous n'avons pas réussi ou pas voulu éviter.

Il est possible de compenser les émissions de notre logement, de nos déplacements ou des activités de bureau, il suffit pour cela de pouvoir quantifier ces émissions. Pour les voyages en avion, la compensation est intéressante car, dès que l'on monte dans un avion, la facture en gaz à effet de serre (GES) est salée. Par exemple, un aller-retour Paris-New York a autant d'effet sur l'atmosphère que l'émission de 3900 kg de CO₂ par passager, ce qui équivaut à parcourir 25000 km en voiture (diesel de 6l/100km) !

Pour plus d'infos sur les organismes de compensation en Belgique et les types de projets recommandés, visitez : <http://www.co2certify.be>



Des entreprises peu responsables

► "Justice et paix" se mobilise au Salon Valériane pour sensibiliser les citoyens sur la RSE.

► L'organisation dénonce la politique ambiguë de l'UE.

Vendredi matin s'est ouvert dans le cadre du salon Valériane de Namur une table ronde organisée par l'association Justice et Paix dont l'objectif affiché est de sensibiliser le public à la problématique de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Plusieurs organisations plaident pour qu'elle soit révisée en profondeur. Une idée difficile à chiffrer.

Les membres de l'organisation, dont son porte-parole Santiago Fischer, mènent leur combat pour instaurer un cadre juridique plus contraignant en vue d'un réel changement de paradigme. Pour eux, le produit intérieur brut (PIB) ne doit plus être considéré comme le seul facteur de développement.

Dans le cadre de cet événement, l'association a présenté différentes recommandations aux interlocuteurs des partis politiques belges francophones et de la Commission européenne. Dans ce rapport de 35 pages, l'organisation dénonce le positionnement ambigu de la Commission qui promet depuis 2008 "l'initiative sur les matières premières" (Raw Materials Initiative, RMI) qui a pour but de sécuriser l'approvisionnement en matières premières essentielles pour le développement durable de l'UE. Un projet qui, aux yeux de

nombreux observateurs, reflète en réalité un double discours. Sous le prétexte de "verdir" son économie, l'UE développe une politique commerciale agressive et nuisible à l'économie et à l'environnement des pays exportateurs de ces matières premières, estimant-ils, l'UE mènerait ainsi une "diplomatie des ressources".

A cet égard, Justice et Paix soulève des incohérences entre différentes directives générales (DG) de la Commission. La DG "commerce", par exemple, encourage la levée des barrières douanières à l'égard de pays non-industrialisés, notamment pour accroître les capacités d'appropriation d'entreprises multinationales peu scrupuleuses. La DG Développement et la DG Droits de l'homme, par contre, essaieraient de faire valoir des initiatives pour protéger davantage l'environnement et les populations affectées par ces disparités.

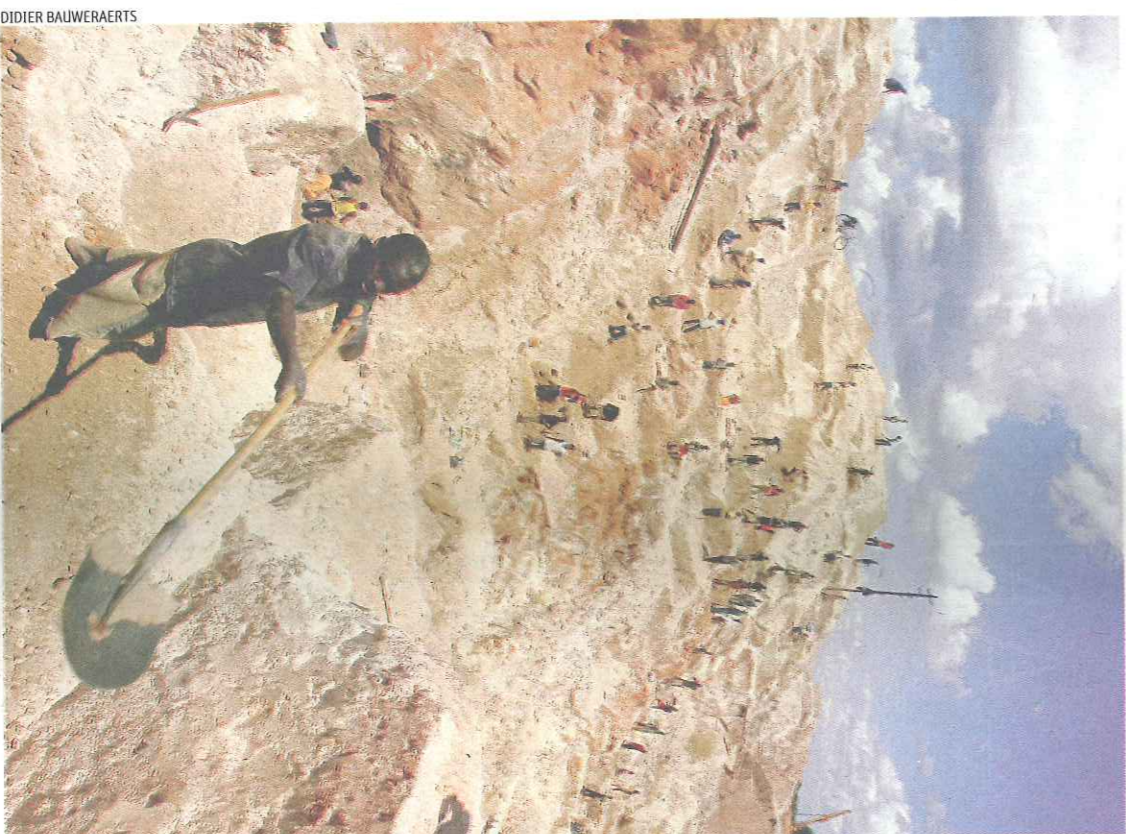
On le sait, les ressources primaires de notre planète sont limitées, et elles sont de plus inégalement réparties. La capacité de régénération de la Terre étant ce qu'elle est, l'économie humaine en est aussi limitée de fait. A l'heure actuelle, nous surexploitions ce que la biosphère est capable de renouveler. Les spécialistes estiment que si tous les habitants du monde venaient à consommer comme les Européens, nous aurions besoin de près de trois planètes pour exister.

Envisage-t-on toujours, en tant que consommateurs, le coût de nos produits en termes d'impact direct sur l'écologie ? Derrière la production de ces produits, il y a un coût humain et environnemental : il y a l'extraction de minerais rares dans des conditions parfois pénibles pour les travailleurs. Il y a des pollutions du milieu naturel aux conséquences irréversibles, de l'érosion, des empoisonnements de rivières, ou encore des disparitions de forêts entières, pour n'en citer que quelques-unes. C'est une problématique qui chaque jour gagne en importance alors que s'accroît dans le même temps les disparités entre le Nord et le Sud.

Les pays industrialisés produisent de plus en plus et consomment souvent plus de produits manufacturés après avoir bénéficié des ressources restreintes d'autres pays. Une dette écologique est le résultat de cette surconsommation de ressources, que ce soit à l'intérieur d'un territoire donné ou en allant se servir ailleurs.

De nombreuses ONG dénoncent désormais cet état de fait, adhérant au principe qu'il existe un rapport créateurs / débiteurs entre grandes régions du monde.

M.K. (St.)



DIODIER BAUWERAERTS

La consommation de produits manufacturés en Europe passe souvent par l'exploitation de ressources minières en quantité restreintes dans des pays en voie de développement.